

Je suis bien placé pour savoir que le Palais résiste à se montrer, rechigne à s'expliquer. Univers du secret, de l'intrigue, il n'aime pas les journalistes. Les caméras sont interdites dans les prétoires. Les reporters n'y sont pas les bienvenus. Le Palais affecte de mépriser le rythme contemporain, l'hystérie de l'instantanéité. La parole officielle se limite à quelques rares communiqués écrits dans une aride langue de bois juridique, dont chaque mot a été soupesé pendant des heures.

Ce monde n'est pas uniforme. Il mêle les procureurs et leurs substituts, sur lesquels le pouvoir politique a autorité, et les magistrats indépendants par leur statut, juges d'instruction, présidents de tribunaux, de cours d'appel, et assesseurs, qui doivent enquêter et juger, et n'ont en principe pas de comptes à rendre, mais des règles à respecter. La confrontation au Palais des deux pôles de la magistrature, l'indépendant et celui qui ne l'est pas, n'est pas toujours simple. Il n'y a pas systématiquement affrontement, le juge indépendant peut quelquefois s'allier au procureur dans l'inique ou dans la lumière. Ils peuvent aussi s'échanger les rôles du juste et du dévoyé.

L'histoire porte le poids des vieilles pierres. On ne parle pas. Au Palais, on n'explique pas, on enquête, on écoute et on juge. Les journalistes ne s'efforcent pas de décoder les comportements, parler le charabia juridique, mais aussi lire entre les lignes, pouvoir parfois, comme jadis les journalistes au

Kremlin, deviner à de petits signes imperceptibles qui est en cour, qui en disgrâce, et quel événement important se trame.

Avec d'autres journalistes de la presse judiciaire, j'ai parcouru pendant toutes ces années les couloirs du Palais, poussé les portes, écouté ceux qui voulaient me parler, appelé, encore et encore, attendu des heures qu'un greffier, un avocat, un magistrat nous ouvre, à la sauvegarde, la décision qui plongeait dans l'angoisse une partie de Paris : l'est remis en liberté, la procédure est annulée pour vice de forme, l'arrêt est valide, ça va continuer...

Depuis que j'ai quitté le Palais, plus que jamais, la France s'est prise de passion pour la justice. La société vient y chercher ce que les autres institutions n'ont pas su lui fournir : une solution, la vérité, ou au moins l'espoir d'une justice authentique, rendue « sans haine et sans crainte ». Il n'est plus le musée des pratiques monarchiques et des rituels démodés, il est pour beaucoup de citoyens le lieu ultime de l'idéal républicain.

Et le Palais veut combler cette attente. On y enquête désormais sur le plus haut niveau de l'Etat, on questionne l'organisation et le fonctionnement de l'économie de marché, on lance des investigations sur des épisodes oubliés de l'histoire de France, on ausculte même les crimes de dictatures lointaines.

Le Palais fait donc l'histoire, mais aussi s'angoisse et hésite. Il croit parfois qu'il n'a pas vocation à être ce qu'on lui demande de devenir : la Cour suprême de tous les problèmes humains. Il se revendique « autorité judiciaire », comme le décrit la Constitution de la V^e République, mais il a encore peur de devenir pouvoir judiciaire, au même titre que le pouvoir exécutif et législatif.

Le « gouvernement des juges » est un fantasme. Le pouvoir politique n'a jamais voulu se soumettre aux aléas de la justice, en particulier depuis 2007 et l'élection de Nicolas Sarkozy. Le nouveau président voudrait remettre le Palais à ce qu'il perçoit comme sa vraie place, moins encombrante pour les puissants. On évoque la suppression d'un des personnages emblématiques et mythiques du lieu, le juge d'instruction, qui serait remplacé par le procureur, magistrat lié au pouvoir politique, pour les enquêtes les plus importantes. Mais le projet pourrait bien rester dans les cartons, et le Palais demeurer tel qu'en lui-même.

Depuis 1989, un personnage a incarné ces tourments de l'île de la Cité et a forcé les magistrats à se poser les questions qu'ils auraient aimé écarter ou remettre à plus tard. Ce fut souvent une gêne pour ce lieu de pouvoir de tenir entre ses mains le sort d'un régime.

Il arrivait qu'on ne parle que de Jacques Chirac, mais sans que son nom fût prononcé, encore moins souvent

écrit. Comme le spectre encombrant d'un conte, le président de la République était partout dans des dossiers d'enquêtes, des centaines de procès-verbaux, des documents réunis par les policiers et les juges. Le Palais tenait là une chance de devenir « pouvoir » judiciaire. Il a laissé passer l'occasion et s'est contenté d'un jeu de dupes.

Aujourd'hui, Jacques Chirac ne fait pas officiellement partie de l'histoire judiciaire. Parce qu'il est innocent ? Ses amis politiques et ses avocats l'ont dit pour lui, alors qu'il se murait le plus souvent dans le silence. Quand il prenait la parole, c'était à coups de formules devenues légendaires, comme l'« abracadabrantique », emprunté à Arthur Rimbaud. « Elles font pschiit », a-t-il dit, comme dans un slogan publicitaire, des accusations censées s'évaporer.

Innocent ? Sur le plan du droit, le point d'interrogation reste de son côté. Le président de la République a été, au cours de ces longues années passées à l'Elysée, un fugitif institutionnel. Les plus hautes instances de la République ont fait de ce fantôme encombrant du Palais de justice une sorte d'intouchable provisoire, de justiciable mis entre parenthèses, hors de l'espace et du temps.

L'histoire de Jacques Chirac et des juges fut d'abord une aventure de techniciens du droit. La Constitution de la V^e République n'avait pas prévu en 1958 que le plus haut personnage de l'Etat puisse devenir justiciable, sauf s'il

commettait une « haute trahison », c'est-à-dire s'il passait à l'ennemi en pleine guerre. Rien de fâcheux n'était jamais arrivé aux prédécesseurs de Jacques Chirac. L'idée même d'un juge s'intéressant au président semblait, jusqu'à lui, incongrue.

Mais alors, que faire des délits commis avant que le président ne devienne président, sans même parler de ceux qu'il pourrait commettre une fois entré en fonction ? Rien. Le droit français, si bavard, était muet sur ce point. Au contraire d'autres pays républicains, qui avaient prudemment réglé cette question, en général par des régimes d'immunité tempérée, les pères fondateurs de la V^e République n'avaient pas osé envisager les démêlés avec la justice du plus haut personnage de l'Etat. Question d'époque autant que de culture, la France de 1958 n'imaginait pas les juges aux troussees de son président.

Ce fut en catimini, alors que l'embarras montait au rythme des scandales entourant Jacques Chirac, que la question se fit jour, et qu'on y apporta progressivement des réponses. D'abord, le Conseil constitutionnel, par une petite phrase insérée en 1999 dans une décision sans rapport avec le sujet, décida qu'on ne pourrait poursuivre le chef de l'Etat pour des faits commis avant son entrée en fonction que devant la Haute Cour de justice, juridiction virtuelle composée de parlementaires que la V^e République n'a jamais vu siéger.

La phrase du Conseil constitutionnel fit scandale, pas seulement parce que ce dispositif semblait trop compliqué pour être honnête, pas simplement parce que l'institution était alors présidée par Roland Dumas, lui-même en délicatesse avec les juges dans l'affaire Elf. La décision, outre qu'elle était rendue à la sauvette, ne tranchait pas un autre point crucial : pouvait-on interroger le chef de l'Etat comme témoin ?

Après deux autres années d'affaires et un flot de polémiques, c'est la Cour de cassation, la plus haute juridiction pénale de la République, qui trancha dans son arrêt de 2001, avant que le Parlement n'inscrive sa décision dans le marbre avec une réforme constitutionnelle menée à bien en 2007, à l'initiative de Jacques Chirac, premier et principal bénéficiaire du nouveau privilège du chef de l'Etat.

C'est aujourd'hui la règle pour tous ses successeurs, sauf si l'un s'avisait d'en changer : le président de la République, lorsqu'il est en fonction, ne peut ni être mis en examen devant aucune juridiction, ni être interrogé, même comme simple témoin, sur des faits qui le concernent. Il ne peut non plus faire l'objet d'une procédure civile ou administrative.

Jacques Chirac put donc croire en 2001 que la menace était levée. Il n'en fut rien ; une cruelle ambiguïté demeurait. L'immunité était provisoire et ne concernait pas

la personne, mais seulement la fonction. Une fois l'Élysée laissé à un autre, les poursuites pouvaient reprendre, avaient précisé la Cour de cassation et le Parlement. La prescription, qui envoie en principe aux oubliettes les poursuites pénales après un certain délai, était suspendue, et, dans l'intervalle, les juges pouvaient enquêter.

Fugitif institutionnel, Jacques Chirac restait aussi fantôme du Palais, condamné à contempler du haut de son immunité élyséenne la marée des affaires monter jusqu'à lui et englober ses proches, jusqu'à devenir un flot grondant.

Face aux dix juges, aux policiers et aux gendarmes qui ont perquisitionné sans relâche – depuis le début des années 1990 jusqu'à l'orée des années 2000 – tant à l'Hôtel de Ville de Paris qu'au RPR ou dans des officines, puis qui ont placé en garde à vue les amis du président, voire les ont envoyés en prison, le jeu fut complexe.

Pour que Jacques Chirac soit épargné, son statut d'intouchable ne suffisait pas. Les juges qui découvraient des faits compromettants pour le président avaient le pouvoir de les placer dans une sorte de congélateur judiciaire, en attendant de les passer dans un four procédural, le jour où il redeviendrait citoyen ordinaire.

C'est donc une série de parties d'échecs, où l'on imaginait les coups à l'avance, qui se disputèrent entre l'Élysée

et le Palais de justice pendant les douze ans de mandat de Jacques Chirac. Elles étaient déséquilibrées ; certaines furent truquées. Les joueurs ne furent pas toujours sincères. La fin n'était pourtant pas écrite.

Pour que le chef de l'État ne s'assie jamais sur les bancs de bois du tribunal, il fallait que les poursuites tournent court, ou bien qu'elles se terminent par des procès discrets, sans tapage ni trop de dommages pour ses amis. Les blessures profondes peuvent toujours se rouvrir.

De ces parties d'échecs avec la justice, Jacques Chirac est sorti presque vainqueur, sauf sur deux dossiers, dans lesquels il est convoqué devant le tribunal pour ce qui sera le premier procès d'un ancien chef de l'État français sous la République.

Dans son jeu avec la justice, Jacques Chirac a rencontré peu d'adversaires résolus. Certains ont bafoué le droit et manipulé l'institution, ou tenté de le faire, pour le sauver. Souvent, il a eu face à lui des magistrats honnêtes qui voulaient mener à bien les enquêtes et les procès, parce qu'ils ne voyaient pas pourquoi il aurait dû en être autrement.

La plupart du temps est apparu en face de lui, pour son bonheur, ce système judiciaire français vermoulu, complexé, de la fin du XX^e siècle et du début du XXI^e siècle, fermé dans son recrutement social, crevant de misère maté-

rielle, qui chérit encore le papier à l'heure de l'Internet, que le poids des siècles d'histoire rend inévitablement conservateur. Ce système-là n'a pas toujours aimé ces enquêtes haletantes qui semaient la panique à l'Élysée – non parce qu'il votait Chirac mais parce qu'il en craignait les conséquences.

Dans ces recherches inachevées, enterrées ou révélatrices, on a parlé de fraude électorale, de « faux électeurs ». Deux enquêtes interminables et deux procès ont démontré que les élections avaient été falsifiées sous les mandats de Jacques Chirac, celui-là même qui devait devenir le premier personnage de l'État.

Les juges ont aussi prouvé que la corruption régnait aux HLM de Paris, et que l'argent détourné des marchés des lycées d'Ile-de-France avait été partagé entre le parti de Jacques Chirac, alors maire de Paris, et son opposition socialiste. Ils ont levé un coin de voile sur l'usage personnel de l'argent public par le couple Chirac avec le dossier des « frais de bouche » et de leur logement à l'Hôtel de Ville. Des soupçons de clientélisme sont apparus dans les enquêtes sur des emplois de complaisance de chargés de mission du cabinet du maire de Paris, ou sur ceux bien réels du RPR, payés avec les fonds publics de la Mairie.

Vérité dérangeante autant que romanesque, histoire d'argent, de pouvoir, saga shakespearienne, la chronique de la fuite de Jacques Chirac est un morceau de l'histoire de

la V^e République, tantôt tragique, tantôt drôle. Je l'ai vécue et j'en ai connu tous les acteurs. Ce jeu étrange entre Chirac et les juges fut un spectacle, et j'étais aux premières loges.